
**Cellule Coronavirus –Covid-19
du samedi 14 mars – 19 heures**

Dans la continuité des décisions prises par l'Etat, Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, Président du CCAS et Laurent Lesgourgues, élu coordinateur en charge de la mobilisation de nos collectivités face au Coronavirus – Covid-19, ont pris des mesures complémentaires pour la protection des agents, des usagers et des électeurs. Ces mesures seront mises en œuvre à partir du lundi 16 mars.

Ecoles et crèches fermées aux enfants à partir de lundi :

Les 1794 places en crèches municipales et les 991 du CCAS seront fermées à partir de lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre ainsi que les 206 établissements scolaires. 35.000 écoliers sont concernés. Toutefois, comme annoncé par le ministre de l'Education Nationale, les établissements resteront ouverts car les chefs d'établissement pourront être présents dans leur école.

- L'Education Nationale assure une permanence pédagogique dans toutes les écoles et se charge de recenser les parents soignants nécessitant un mode de garde en crèche ou école.
- Conformément aux directives de l'Etat, les accueils de crèche ne dépasseront pas 10 enfants et les groupes d'enfant sont limités à 10 par classe.
- Les personnels municipaux disponibles sont pleinement investis pour garantir ces accueils indispensables pour les parents soignants les malades.

Etablissements culturels :

- Bibliothèques : José Cabanis, Grand M et du Patrimoine seront fermées. Les personnels seront redéployés sur les bibliothèques de quartier, en respectant les jauges de 100 personnes.
- Musées : Les Augustins, le Matou, Paul Dupuy seront fermés et les personnels seront redéployés sur les autres musées maintenus ouverts en respectant les jauges de 100 personnes.

Equipements sportifs :

- Les activités sportives municipales sont annulées.
- Les piscines resteront ouvertes en respectant la jauge de 100 personnes.

Les parcs et jardins publics :

- Ils restent ouverts aux heures habituelles.

Les centres culturels (Animation socio-culturelle) :

- Ils seront intégralement fermés et mis à disposition de l'ordre départemental des médecins pour organiser des consultations spéciales.
- Ils seront désinfectés par javellisation.

Les salles municipales :

- Les salles ayant une capacité de + 100 places seront fermées et mises à disposition d'autres services.

Personnels municipal et métropolitain :

- Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse, présidera un CHSCT extraordinaire commun aux deux collectivités pour annoncer aux représentants du personnel les applications des mesures prises en application des consignes des autorités sanitaires.